



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2022
PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Date d'envoi de la convocation : 22/11/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 01

Nombre de membres absents : 02

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M PEYRIERE Pascal, maire,

Présents :

CZARNEKI Loïc, VOLLE Daniel, BRUNEL Patricia, Aurélie BREYSSE adjoints,  
CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin conseillers municipaux.

Absents représentés : ROUQUET Julie procuration à CZARNEKI Loïc,

Absents excusés : MOULINET Camille, BOUCHARD Michel.

Monsieur Fabien CHARMASSON a été nommé secrétaire.

~~~~~

Le quorum étant atteint, le Maire PEYRIERE Pascal remercie les membres du Conseil Municipal présents et rappelle la liste des procurations reçues.

Le conseil municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

- Julie ROUQUET procuration à CZARNEKI Loïc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHARMASSON Fabien

~~~~~

**Rappel ordre du jour :**

- Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> à temps complet à la suite de l'intégration directe de madame Christèle MARIE CHARMASSON dans la filière administrative.
- Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint du patrimoine

principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC à la suite de l'intégration directe de madame Karine CHARMASSON dans la filière culturelle.

- Avenant N°2 bail professionnel Valvasori Blanchard à la suite de la résiliation d'une colocataire (madame GUERIN).
- Dommages au domaine public - Recours à l'encontre des tiers responsables - Emission de titres de recettes exécutoires – CAGR.
- Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – travaux chemin de Bagnols.
- Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 – rénovation voûte église.
- Modifications du règlement Intérieur de la salle multiculturelle Louis CHINIEU et annexes.
- Modifications du règlement Intérieur de la salle Saint Sébastien et annexes.

- Informations et questions diverses



Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'approuver le Procès-Verbal du 4 octobre 2022.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour.

**Les délibérations prévues à l'ordre du jour :**

- ***Modifications du règlement Intérieur de la salle multiculturelle Louis CHINIEU et de la salle Saint Sébastien***
- ***Modalités de location des salles communales***

***Seront présentées à un futur conseil municipal. Ce dossier nécessite une session de travail supplémentaire avant prise de décisions.***

***Les délibérations suivantes sont des points supplémentaires.***

- ***Mise à jour du tableau de classement des voies communales de CHUSCLAN.***
- ***Approbation travaux éclairage aux LEDS – relampage d'un terrain de football aux normes d'économie d'énergie demande de subvention FAFA***

***Monsieur le Maire soumet à l'accord du conseil municipal de les présenter.***

***Accord à l'unanimité***

**Délibérations du Conseil Municipal**

**[Délibération N° 78/2022 : Mise à jour du tableau des effectifs à la suite de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à intégration directe.](#)**

Les élus n'ayant pas de remarques.

**MISE AUX VOIX :**

*Pour : 09*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois à compter du 01/01/2023 comme suit :

|                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Filière Administrative</b>                                           |
| Cadre d'emploi des adjoints administratifs                              |
| Grade des adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe |
| Ancien effectif : 0                                                     |
| Nouvel effectif : 1                                                     |

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget communal.

[Délibération N° 079/2022 : Mise à jour du tableau des effectifs à la suite de la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à TC suite à intégration directe,](#)

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de créer 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois à compter du 01/01/2023 comme suit :

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Filière Culturelle</b>                                              |
| Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine                              |
| Grade des adjoints du patrimoine principaux de 2 <sup>ème</sup> classe |
| Ancien effectif : 1 TNC (20h)                                          |
| Nouvel effectif : 2 TNC (20h) + TC                                     |

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget communal.

[Délibération N° 080 / 2022 : Avenant N°2 bail professionnel Valvasori / Blanchard à la suite du départ de Mme GUERIN, colocataire.](#)

Les élus n'ayant pas de remarques.

## **MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant au bail n°2 établi par Monsieur le Maire et le prix de location à usage professionnel, ainsi que le montant des charges,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel n°2 avec les locataires Mme VALVASORI Chantal et Mme BLANCHARD Carine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour la durée restante au bail initial.

## **Délibération N° 081 / 2022 : Demande de subvention d'investissement de l'Etat 2023 dans le cadre de la rénovation des maisons BOUSQUET/SABOT**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de participation financière de l'Etat 2023 dans le cadre de la rénovation des maisons Bousquet/Sabot.

Le coût prévisionnel HT de cette première tranche de travaux s'élève à la somme de :  
MOE + Travaux maçonnerie, démolitions, charpente, couverture 368 316.56 € HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet : 368 316.56 € HT
- T.V.A 20 % : 73 663.31 € HT
- Montant T.T.C : 441 979.87 € TTC

## **FINANCEMENT :**

- Subvention investissement ETAT (à hauteur de 30 % maximum) : 119 868.00 € HT
- Crédit Départemental d'Equipement 21% 77 346.47 € HT
- Part communale : 171 102.09 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet rénovation maisons Sabot impasse du clocher et Bousquet situées rue de l'Eglise à CHUSCLAN
- **Approuve** le plan de financement de l'opération.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention d'investissement de l'Etat.
- **Précise** que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention d'investissement 2023 auprès des services de l'Etat.
- **Dit** que la recette sera imputée au compte 13461
- **Dit** que la dépense sera imputée au compte 231 - opération 44.

## **Délibération N° 082/2022 : Demande de subvention d'investissement de l'Etat 2023 dans le cadre de l'aménagement du chemin de Bagnols**

Les élus n'ayant pas de remarques

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de participation financière de l'Etat 2023 dans le cadre de l'aménagement VRD chemin du chemin de Bagnols.

Le coût prévisionnel HT de cette opération s'élève à la somme de :

CEREG études – mesures – Maîtrise d'œuvre : 297 000 € HT  
CARTA et MORIN géomètres (plan topographique et DMPC) : 2 670 € HT

Soit 299 670 € HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet : 299 670.00 € HT
- T.V.A 20 % : 59 934.00 € HT
- Montant T.T.C : 359 604.00 € TTC

**FINANCEMENT :**

- Subvention D.E.T.R. (à hauteur de 40 % maximum) : 119 868.00 € HT
- Part communale : 179 802.00 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet l'aménagement VRD chemin de Bagnols.
- **Approuve** le plan de financement de l'opération.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention d'investissement de l'Etat.
- **Précise** que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention d'investissement 2023 auprès des services de l'Etat.
- **Dit** que la recette sera imputée au compte 13461
- **Dit** que la dépense sera imputée au compte 231- opération 64

**Délibération N° 083/2022 : Demande de subvention d'investissement CDE au Département du Gard dans le cadre de la rénovation des maisons BOUSQUET/SABOT**

Les élus n'ayant pas de remarques

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention d'investissement 2023 auprès du Département du Gard dans le cadre de la rénovation des maisons Bousquet/Sabot.

Le coût prévisionnel HT de cette première tranche de travaux s'élève à la somme de :

MOE et Travaux maçonnerie, démolitions, charpente, couverture 368 316.56 € HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet : 368 316.56 € HT
- T.V.A 20 % : 73 663.31 € HT
- Montant T.T.C : 441 979.87 € TTC

#### FINANCEMENT :

- Subvention investissement ETAT (à hauteur de 30 % maximum) : 119 868.00 € HT
- Crédit Départemental d'Equipement 21% 77 346.47 € HT
- Part communale : 171 102.09 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet rénovation maisons Sabot impasse du clocher et Bousquet situées rue de l'Eglise à CHUSCLAN
- **Approuve** le plan de financement de l'opération.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention d'investissement au Département du Gard.
- **Précise** que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention d'investissement 2023 auprès du Département du Gard.
- **Dit** que la recette sera imputée au compte 13461
- **Dit** que la dépense sera imputée au compte 231 - opération 44.

#### [Délibération N° 084/2022 : Mise à jour du tableau de classement des voies communales de CHUSCLAN](#)

Les élus n'ayant pas de remarques.

#### **MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération) dont le linéaire s'établit à **48 886 m** de voies publiques.

#### [Délibération N° 085/2022 : Approbation travaux éclairage aux LEDS – relampage d'un terrain de football aux normes d'économie d'énergie demande de subvention FAFA](#)

Les élus n'ayant pas de remarques

#### **MISE AUX VOIX :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Considérant qu'une erreur dans le montant estimatif des travaux nécessite de modifier la délibération 051/2022,

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 39 920 € HT soit 47 904 € TTC.

Le financement est prévu de la façon suivante :

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Fonds de concours CAGR 2022 : | 9 930.00 €     |
| Fafa                          | 7 984.00 € HT  |
| Autofinancement :             | 22 006.00 € HT |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver les travaux d'éclairage aux LEDS du terrain de football annexe aux normes d'économie d'énergie,
- D'autoriser le Maire à solliciter l'attribution de l'aide Fafa (Fonds d'Aide au Football Amateur) auprès du district Gard Lozère,
- De dire que les crédits ont été inscrits au budget 2022 : opération 59 « autres réseaux éclairage public LEDS » compte : 21538.

#### **Informations et Courriers divers**

⇒ EARL Muscadière (TOMASINO) : monsieur le Maire donne lecture du courrier Odu 7/10/2022 par lequel monsieur Tomasino demande l'autorisation d'arracher des vignes sur la parcelle section A n°1279 pour y replanter à nouveau de la vigne après deux ans de repos de la terre.

**Avis favorable du Conseil Municipal**

⇒ Mail du REG du 23/11/202 : demande d'organisation d'un cross de Noël le lundi 19 décembre.

**Avis favorable du Conseil Municipal**

⇒ Mail du 4 novembre 2022 de monsieur Gerus, président de l'ASAIT3C – demande d'exonération TFPB .

**Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.**

⇒ Courrier du 14 novembre 2022 de monsieur Gerus, président de l'ASAIT3C: dégâts produits par les eaux de ruissèlement.

Un état des lieux complet des dégradations va être dressé pour l'ensemble des voies communales, ainsi que les fossés communaux à remettre en état.

⇒ Obligations Légales de débroussaillage : lettre de la Préfète du Gard du 18/11/2022. Des courriers incitatifs à ces mesures seront renvoyés aux propriétaires concernés par les OLD.

⇒ Illuminations et décors de Noël : l'installation est en cours de finalisation. Le 9 décembre à 18h30, l'APE organise une fête des illuminations de Noël par les enfants du village place Monseigneur Menjaud. A cette occasion, le grand sapin sera éclairé et les décors de Noël enchanteront les participants.

#### **Questions diverses**

⇒ Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier 2023 à la Salle Louis CHINIEU.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h59.

Fait à CHUSCLAN, le 05/12/2022.

**Le MAIRE,**

PEYRIERE P.



**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

CHARMASSON F.